



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉSIDENTENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 4634-2023/ARR/DAJI

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DFI / DRH	2
JONC	1
Archives NC	1
DAJI	1
DAEM	1
Intéressé	1

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté modifié n° 443-2021/ARR/DAJI du 25 février 2021 portant délégation de signatures aux agents de la direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens de la province Sud (DAEM)

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud ;

Vu l'arrêté modifié n° 3249-2020/ARR/DAEM du 23 novembre 2020 relatif à l'organisation des services de la direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens de la province Sud ;

Vu l'arrêté modifié n° 443-2021/ARR/DAJI du 25 février 2021 portant délégation de signatures aux agents de la direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens de la province Sud (DAEM) ;

Vu l'arrêté n°4399-2023/ARR/DRH/VS du 29 septembre 2023 portant affectation et nomination de monsieur Jean-Pierre BREYMAND en qualité de directeur de l'aménagement, de l'équipement et des moyens de la province Sud ;

Vu le rapport n° 198507-2023/1-ACTS/DAJI du 5 octobre 2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 1 de l'arrêté modifié n° 443-2021/ARR/DAJI du 25 février 2021 susvisé est abrogé.

ARTICLE 2 : A l'article 2 de l'arrêté modifié n° 443-2021/ARR/DAJI du 25 février 2021 susvisé, le terme « adjoint » est supprimé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.